

Décision

Générale

colonial

Décision n° 919 accordant une permission de quinze jour à M Lefebvre, administrateur des colonies.

n° 919

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — Une permission de quinze jours, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordée à M. Lefebvre, administrateur des colonies, pour compter du 24 août 1947. M. Lefebvre sera accompagné de son épouse.

Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.